

## "La Sarre" dans Le Peuple (1er juin 1954)

**Légende:** Le 1er juin 1954, le quotidien socialiste belge Le Peuple examine le déroulement des débats relatifs au statut européen de la Sarre tel qu'envisagé par le délégué néerlandais Marinus van der Goes van Naters, rapporteur à la commission des Affaires générales de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

**Source:** Le Peuple. 01.06.1954. Bruxelles: Le Peuple. "La Sarre", auteur:Peeters, Eugène.

**Copyright:** (c) Le Peuple

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/la\\_sarre\\_dans\\_le\\_peuple\\_1er\\_juin\\_1954-fr-8b801ede-9d82-42af-a8a6-e55bd0cdbd9f.html](http://www.cvce.eu/obj/la_sarre_dans_le_peuple_1er_juin_1954-fr-8b801ede-9d82-42af-a8a6-e55bd0cdbd9f.html)

**Date de dernière mise à jour:** 18/12/2013

## La Sarre

par Eugène Peeters

Il est beaucoup question, depuis deux semaines, du problème de la Sarre. On en discuta à Strasbourg, où la question du statut européen se trouvait à l'ordre du jour de l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Il en fut question à Paris et des déclarations furent faites à son sujet à Bonn, capitale de l'Allemagne fédérale.

Les appréciations émises à ce propos varient grandement, allant d'un optimisme positif à la négation la plus totale de tout progrès en la matière.

L'origine en fut une longue conversation à Strasbourg, 18 mai, entre le chancelier Adenauer et M. P.-H. Teitgen, Vice-président du Conseil français, et en présence de H. Johannes Hoffmann, président du Conseil de la Sarre. Ces délibérations furent secrètes. On apprit cependant que la base en avait été jetée par Paul-Henri Spaak au cours d'un déjeuner offert par lui, ce qui lui avait permis de soumettre à ses invités un projet de solution, qui fut, par après, étudié par les trois personnalités citées ci-dessus.

La base du projet Spaak était le rapport sur le statut européen de la Sarre, soumis à l'assemblée générale par le député socialiste hollandais van der Goes van Naters.

C'est en septembre 1952 que ce dernier avait été chargé de l'étude de ce grave problème et dans l'introduction du rapport soumis à l'assemblée de 1954 il constate que l'échec du premier projet d'eupérisation de la Sarre, tel qu'il fut discuté en 1952 par MM. Robert Schuman et Adenauer, s'explique du fait qu'une équivoque planait sur la notion même d'eupérisation et que l'on sembla de part et d'autre n'avoir poursuivi que des objectifs essentiellement nationaux. Pour les Allemands, l'eupérisation de la Sarre proposée par la France paraissait n'être qu'un moyen, pour celle-ci de détacher définitivement la Sarre de l'Allemagne et de camoufler son hégémonie économique. Pour les Français, l'eupérisation telle que la voulaient les Allemands n'était qu'un moyen pour eux de réserver l'avenir et, en attendant, de travailler l'opinion et d'assurer immédiatement la pénétration économique de l'Allemagne en Sarre.

C'était l'impasse et pour essayer d'y trouver une issue van Naters présenta un nouveau projet de statut européen.

Il y est dit que la Sarre deviendra territoire européen dès que sera instituée la Communauté Politique Européenne, sous réserve des dispositions du Traité de paix ou d'un règlement en tenant lieu.

Pendant la période intérimaire, les intérêts de la Sarre en matière de politique extérieure et de défense seront confiés à un commissaire européen, nommé par le comité des ministres du Conseil de l'Europe, et qui ne sera ni Français, ni Allemand, ni Sarrois. Il sera aidé dans sa tâche par un comité consultatif de cinq membres, citoyens des Etats membres du Conseil de l'Europe ou des Etats qui se seront portés garants du statut européen de la Sarre. Jusqu'à la ratification du traité instituant la Communauté Européenne de Défense, la défense de la Sarre sera assurée par les forces placées sous le commandant suprême des forces alliées en Europe.

Dans le domaine économique, le statut prévoit le maintien du marché commun entre la France et la Sarre. Des mesures sont envisagées pour ne pas mettre en péril la balance commerciale de la France avec la Sarre et de celle de l'Allemagne avec ce dernier pays. Une place serait faite à l'économie allemande dans le marché commun.

Les partis politiques, les associations, les journaux et les réunions publiques ne seront pas sujets à autorisation. Un accord culturel sera conclu entre la Sarre, la France et l'Allemagne fédérale, dont l'objet essentiel sera de préserver à tous égards la culture et la langue allemandes de la population sarroise. L'université de la Sarre sera transformée en université européenne.

Enfin un article, très important, prévoit que les gouvernements de la France, de l'Allemagne fédérale, de Grande-Bretagne et des Etats-Unis d'Amérique s'engageront à soutenir et à garantir le statut européen de la Sarre en attendant un traité de paix. Ces gouvernements s'engageront, en outre, à proposer et appuyer l'acceptation de cette solution comme définitive lors des négociations précédant ce traité, comme dans sa mise en oeuvre. Le gouvernement allemand donnera son assentiment à cet engagement.

La population sarroise sera librement consultée par référendum, au sujet de ce statut.

Voilà l'essentiel du rapport van Naters.

\*\*\*

An lendemain de l'entretien Teitgen-Adenauer l'optimisme fut général dans les milieux intéressés à Strasbourg. On n'y parlait que d'un accord conclu entre les deux hommes d'Etat, accord qui allait enfin éliminer un des principaux obstacles à la réalisation de l'Europe. La France, disait-on, qui avait fait de la solution sarroise un « préalable » à tout examen de la C. E. D., allait enfin pouvoir discuter de ce projet de défense commune et probablement le ratifier.

C'est du quai d'Orsay que vinrent les premières réactions. On y nia qu'un accord quelconque avait été conclu à Strasbourg, qu'au surplus M. P.-H. Teitgen n'avait pas le pouvoir d'en conclure.

Pressé de questions à son retour à Bonn, le chancelier Adenauer dut, à son tour, reconnaître qu'il n'existait pas d'accord formel.

On parla par la suite d'un projet de déclaration de principe. On annonça que les gouvernements de Bonn et de Paris devaient en étudier les termes et qu'une solution ne saurait tarder.

Pendant ce temps, le débat sur le statut européen de la Sarre fut engagé, comme prévu, devant l'assemblée générale à Strasbourg.

van der Goes van Naters en précisa la portée. Le statu quo est impossible, déclara-t-il en substance. Il n'est fondé ni en droit ni en fait. Il n'est désiré par personne. L'eupérisation de la Sarre est la seule solution valable. Elle ne brise rien et ne fait ni vainqueurs ni vaincus. Elle ne modifie pas les faits actuels : elle leur apporte une solution harmonieuse respectant les principes de la justice et du droit international.

Ensuite M. de Menthon soumit à l'assemblée, qui l'adopta quasi à l'unanimité, une résolution proposant le renvoi de la question à la prochaine assemblée, en septembre. Elle émet l'avis qu'au moment le plus délicat des négociations un débat public sur la Sarre serait inopportun, mais que, en revanche, il fallait maintenir la question à l'ordre du jour.

Et voici que, vendredi dernier, Paris fit connaître les raisons de ses réticences. Une dépêche reconnaît officiellement que Paul-Henri Spaak joua un rôle actif lors des entretiens Adenauer-Teitgen sur le problème sarrois. Que c'est lui qui avait soumis un projet d'accord prévoyant l'égalité économique progressive entre la France et l'Allemagne. Que ce projet a été étudié par les hommes d'Etat français et allemand.

On estime à Paris que le projet Spaak apporte de sérieux amendements au plan van Naters dans le domaine économique, contrairement au point de vue français. Qu'au surplus, ce projet supprime la garantie à donner par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis au statut européen de la Sarre, ce qui aurait pour conséquence que ce statut deviendrait caduc au moment de la signature du traité de paix, et que pour ces raisons il ne paraît pas acceptable au gouvernement français.

Est-ce à dire que le problème de la Sarre se trouve à nouveau embouteillé ?

Nous ne le pensons pas.

Au lendemain des entretiens Teitgen-Adenauer, un des adjoints du chancelier allemand fit remarquer qu'étant donné l'échelon auquel ces conversations avaient eu lieu; il était difficile d'imaginer que tout puisse être remis en question, ou renvoyé à des subalternes.

Il y a aussi le fait que l'Assemblée de Strasbourg a voulu ne pas interférer par un débat public dans les négociations au moment le plus délicat de celles-ci.

Il y a, enfin, le fait que l'obstacle invoqué de l'amendement Spaak ne paraît vraiment pas insurmontable et que la conviction s'impose de plus en plus que le statu quo est devenu intolérable.